

SEANCE DU 11 JUILLET 2011

18 Heures

Le onze juillet deux mille onze à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel PRIOLLAUD, maire.

Etaient présents : BACQUEY – BERTHEAU – THOMAS – CAPDEVIELLE – SABOUREUX – BARREAU – SALVANET – LESCOUTRA – DAUBIGEON/DELAUNAY – LAVIGNE

Etaient absents : MEYRE (pouvoir à PRIOLLAUD) – MAYE (pouvoir à BACQUEY) – CHANFREAU (pouvoir à THOMAS) – LAGARDERE (pouvoir à DELAUNAY) – BOUCHET excusé – VIALARD – POURQUIER – JOLIBERT

Secrétaire de séance : Sandrine DAUBIGEON/DELAUNAY

Le compte rendu de la séance du 16 juin 2011 a été approuvé par l'ensemble des membres présents et représentés.

ORDRE DU JOUR

PROJET ECOLE MATERNELLE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que la commune est confrontée au nombre de plus en plus important d'enfants scolarisés et par le manque de place dans les cours de récréations.

Un groupe de travail a étudié 3 possibilités d'agrandissement des locaux scolaires.

1^{er} solution - l'extension de la cour sur le parking de la poste en supprimant la route de Libardac et en créant une nouvelle voie par la salle socio culturelle aboutissant à la RD1215 (impossible de mettre cet accès en double sens par manque de place), trop de contrainte, ***projet annulé.***

2^{ème} solution – aménagement du périscolaire et de la cantine (cuisine + salle de restaurant) dans les locaux de l'ancienne maison de retraite avec accès par le parking de la poste et traversé de la route de Libardac sécurisée par des feux tricolores, projet non réalisable les feux seraient trop près du croisement RD1215, ***projet abandonné.***

3^{ème} solution – construction d'une école maternelle dans l'enceinte de la maison de retraite avec un accès par le chemin du stade et l'entrée serait au niveau du terrain communal des « Areneys » Dans un premier temps, construction des salles de classes, du réfectoire et de la salle de motricité. D'après les diagnostics de l'architecte Mr LEAL, il est impossible de conserver les anciens bâtiments qui seront rasés et 7 classes seront reconstruites.

Le périscolaire restera temporairement dans l'enceinte du groupe scolaire primaire et les repas seront préparés dans la cuisine actuelle et livrés au réfectoire des maternelles.

Hélène BARREAU demande si dans 10 ans il y aura toujours autant d'enfants à accueillir et si ces classes seront remplies, Mr le maire et Mr Thomas lui répondent que l'objectif principal est d'accueillir les enfants présents.

L'architecte Mr LEAL travaille sur l'évolution du projet et nous a proposé lors de notre dernière rencontre des plans fonctionnels.

Un groupe de travail s'est créé pour animer ce projet : Mr LEAL architecte, Mr PRIOLLAUD maire, Mr THOMAS adjoint responsable des bâtiments communaux, Mr BERTHEAU adjoint des finances, Mr BACQUEY 1^{er} adjoint, Mme SABOUREUX adjoint, Mme DELAUNAY responsable des écoles et Mme GUZENE représentant les parents d'élèves.

La réalisation de ce projet est mise aux voix :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Actuellement le principal souci est de trouver des subventions.

Le coût de ce projet se situerait dans une fourchette de 2 500 000 € à 2 900 000 € maximum honoraires compris.

Mr BERTHEAU intervient en précisant que les Listracais devront faire un effort financier au travers des taxes locales.

Mr le maire précise que la semaine dernière des représentants du Conseil Général sont venus leur exposer la possibilité de bénéficier d'une aide pour la construction de cette école maternelle pour cela nous devons solliciter l'inscription de la commune dans une C.A.E (Convention d'Aménagement d'Ecole), le conseil municipal autorise Mr le Maire à faire cette démarche auprès du Conseil Général de la Gironde.

Mr le maire précise que la société GÉDOC (Gestion Economique Développement Optimisation Communication) a proposé d'accompagner la commune dans le montage et le portage du dossier de financement du projet, par prospection des aides et subventions conventionnelles et exceptionnelles éligibles, recherche de financements innovants, mise en conformité des finances publiques et du projet de construction d'un groupe scolaire maternel.

Le coût total de cette prestation sera de 20 000 € T.T.C non soumis à TVA.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention cadre avec GÉDOC.

Révision simplifiée n°1 du PLU

La parcelle A 315 d'une superficie de 18 a 55 ca est actuellement en zone A, pour réaliser la construction du périscolaire nous devons demander le classement de cette parcelle en zone U. Ce reclassement se situe dans le cadre d'un projet d'utilité publique.

Travaux sur voirie départementale à maîtrise d'ouvrage communale

Ces travaux impliquent l'association du Centre Routier Départemental à l'élaboration des projets, son avis technique est nécessaire, qu'il y ait ou non une participation financière du Conseil Général.

Mr le maire explique à l'assemblée qu'il existe une aide de 40% d'un montant de dépense H.T éligible plafonné à 20 000 €, soit 8 000 € maxi, pour certains aménagements de sécurité sur les RD. Le conseil municipal charge Mr Bacquey adjoint responsable de la voirie de constituer les dossiers correspondants.

Feu d'artifice 14 juillet

Traditionnellement la municipalité offre un feu d'artifice à tous les habitants pour le 14 juillet, les employés communaux (Francis GUIONET – David PECHARD – Denis CASTAING – Damien DUFAU) préparent et procèdent au tir du feu, afin de les récompenser pour leur travail le jour du 14 juillet le conseil municipal décide de leur accorder une prime de 60.00 € et le repas sera offert par le comité des fêtes « Vivre à Listrac »

Arrosage du stade

Mr THOMAS a fait faire deux devis pour installer l'arrosage intégré au stade

Entreprise Frans Bonhomme à Lesparre 8 455 € H.T

COBATRI 11 888 € H.T

Si nous continuons à fonctionner avec deux arroseurs mobiles, le prix d'achat des deux arroseurs est 2 400 €.

Pas de décision prise, projet à l'étude.

Création de poste

Mr Thomas RAILLARD est employé sous contrat aidé CUI, ce contrat se termine le 03/10/11, le conseil municipal est satisfait de son travail et donne son accord pour transformer son contrat en emploi permanent en tant qu'agent technique 2^{ème} classe. Ce poste sera créé à compter du 01/10/2011.

Courrier de Mme Lyne BARTOLUCCI

Mr le maire donne lecture de courrier de Lyne (adjoint administratif 1^{er} classe) dans lequel elle informe Mr le maire qu'elle est enceinte et demande une autorisation d'absence de 1 heure les lundi et jeudi à partir du 3^{ème} mois de sa grossesse.

Mr le maire met cette demande aux voix

POUR	2
CONTRE	4
ABSENTIONS	5

Location salle socio culturelle

Le conseil municipal a voté un tarif préférentiel pour le personnel communal à savoir 250.00 €, ce week-end un employé avait loué la salle à son propre nom pour le mariage d'amis d'une commune voisine, ce qui n'est pas acceptable car cette faveur est personnelle. La somme de 800.00 €, tarif des hors commune sera appliqué.

La séance est levée à 19 h 20